

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

COIFFURE : PERMANENTE, DEFRISAGE, TOUCHING – NIVEAU 2

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

| |
|---|
| <p>CODE : 83 16 05 U21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 805 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p> |
|---|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 23 février 2015,
sur avis conforme du Conseil général**

COIFFURE : PERMANENTE, DEFRISAGE, TOUCHING – NIVEAU 2

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des notions scientifiques et technologiques liées aux fonctions techniques de permanente, de défrisage et de touching.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En coiffure : permanente, défrisage, touching,

dans le respect des règles de sécurité, de protection, d'ergonomie et d'hygiène personnelle et professionnelle,

dans le respect du temps imparti,

dans le cadre d'un jeu de rôles imposé par le chargé de cours,

- ◆ catégoriser et caractériser les différentes techniques de soutien de coiffure selon leur mode d'application ;
- ◆ assurer la prise en charge et le confort du modèle, du début à la fin du service ;
- ◆ établir une fiche diagnostique pertinente en vue de réaliser des shampooings pré- et postopératoires, une simulation de permanente, et justifier les choix proposés ;
- ◆ réaliser selon les critères imposés :
 - ◆ des shampooings pré- et postopératoires,
 - ◆ une simulation de permanente,
 - ◆ le touching,
 - ◆ la finition ;
- ◆ justifier les techniques appliquées et le matériel utilisé ;
- ◆ entretenir, nettoyer et ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Coiffure : permanente, défrisage, touching – niveau 1 », code n° 831604U11D1, classée dans l'enseignement secondaire inférieur de transition.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

| 3.1. Dénomination des cours | Classement | Code U | Nombre de périodes |
|--|------------|--------|--------------------|
| Soutien de coiffure : technologie | CT | B | 20 |
| Soutien de coiffure : pratique professionnelle | PP | L | 60 |
| 3.2. Part d'autonomie | | P | 20 |
| Total des périodes | | | 100 |

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

En soutien de coiffure : technologie

- ◆ de caractériser et de schématiser la structure de la kératine du cheveu ;
- ◆ de définir, dans le cadre de la réalisation de permanentes et de défrisages, les notions scientifiques de base suivantes : oxydant – réducteur – eau oxygénée – ammoniacale – acide ;
- ◆ de décrire les principes chimiques de base d'une permanente et d'un défrisage ;
- ◆ de reconnaître des schémas d'action chimique des produits de permanente et de défrisage sur la kératine du cheveu ;
- ◆ de citer et d'identifier le rôle des différents produits spécifiques de permanente, de défrisage et de finition, conformément aux notices de fabrication ;
- ◆ d'identifier et de caractériser, dans l'ordre chronologique, les différentes actions mécaniques, physiques et chimiques liées à la réalisation d'une permanente et d'un défrisage ;
- ◆ d'établir une fiche diagnostique en vue de réaliser des shampooings pré- et postopératoires, des soins capillaires, une permanente ou un défrisage et de justifier les techniques, le matériel et les produits choisis ;
- ◆ d'utiliser la terminologie spécifique lors de la réalisation ou de l'explication des différentes phases d'une permanente et d'un défrisage.

En soutien de coiffure : pratique professionnelle,

face à des modèles dames ou hommes,

dans le respect des règles de sécurité, de protection, de déontologie, d'ergonomie, et d'hygiène et de présentation personnelles et professionnelles, et environnementales,

dans le respect du temps imparti,

- ◆ d'accueillir le client dans le respect des règles de politesse et de courtoisie et d'assurer sa prise en charge, du début à la fin du service ;
- ◆ d'installer et d'assurer le confort et la protection du client ;
- ◆ de s'informer des attentes et des souhaits du client ;
- ◆ d'utiliser un vocabulaire technique adapté ;
- ◆ de compléter une fiche diagnostique (texture, nature, état du cheveu, état du cuir chevelu...) et d'expliquer la pertinence de ses choix ;

- ◆ de préparer le poste de travail ;
- ◆ de sélectionner la méthode adéquate selon le diagnostic posé ;
- ◆ de sélectionner et de disposer judicieusement tout le matériel et les produits utilisés ;
- ◆ d'effectuer correctement les dosages des produits sélectionnés ;
- ◆ d'appliquer avec soin, précision et dextérité, dans le respect du mode opératoire, les techniques sélectionnées :
 - ◆ de permanente et de défrisage,
 - ◆ de shampooings pré- et postopératoires,
 - ◆ de soins capillaires,
 - ◆ de touching,
 - ◆ de finition ;
- ◆ de contrôler le processus de permanente ou de défrisage et de réagir, le cas échéant, de manière adéquate ;
- ◆ d'identifier les écarts éventuels entre les résultats obtenus et le travail demandé et de poser des hypothèses sur les causes possibles de cet écart ;
- ◆ de veiller au réapprovisionnement, si nécessaire ;
- ◆ de compléter la fiche du client ;
- ◆ de positionner un rendez-vous ;
- ◆ d'orienter le client vers l'étape suivante ou vers un collègue ;
- ◆ d'entretenir, de nettoyer et de ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à un modèle dame ou homme, au travers d'une situation concrète précisant la politique commerciale du salon, amenée par le chargé de cours,

dans le respect des règles de sécurité, de protection, de déontologie, d'ergonomie, et d'hygiène et de présentation personnelles et professionnelles, et environnementales,

dans le respect du temps imparti,

- ◆ d'expliquer les principes scientifiques de base d'une permanente et d'un défrisage ;
- ◆ de reconnaître des schémas d'action chimique des produits de permanente sur la kératine du cheveu ;
- ◆ d'utiliser une terminologie professionnelle adéquate ;
- ◆ d'assurer la prise en charge et le confort du modèle, du début à la fin du service ;
- ◆ d'établir une communication verbale et non verbale, ainsi qu'une relation professionnelles adaptées à l'interlocuteur et au contexte ;
- ◆ d'établir une fiche diagnostique pertinente en vue de réaliser des shampooings pré- et postopératoires, des soins capillaires, une permanente ou un défrisage et de justifier les choix proposés ;
- ◆ de préparer le poste de travail ;
 - ◆ de réaliser selon les critères imposés, notamment en termes de résultats attendus (degré de frisure, volume, mouvements) :
 - ◆ des shampooings pré- et postopératoires,

- ◆ un soin capillaire,
 - ◆ une permanente ou un défrisage,
 - ◆ le coiffage,
 - ◆ la finition ;
- ◆ de justifier les techniques appliquées et le matériel utilisé ;
 - ◆ d'entretenir, de nettoyer et de ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de qualité de la communication établie avec l'interlocuteur,
- ◆ le niveau de qualité de l'organisation et des méthodes de travail,
- ◆ le niveau de qualité des gestes professionnels,
- ◆ le niveau de qualité du résultat obtenu.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.